



**Programme des  
Nations Unies  
pour l'environnement**



UNEP(DEC)/MED IG.17/2/Corr.1

14 décembre 2007

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS



**PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

Quinzième réunion ordinaire des Parties contractantes  
à la Convention sur la protection du milieu marin et du  
littoral de la Méditerranée et à ses Protocoles

Almeria (Espagne), 15-18 janvier 2008

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ**



## ORDRE DU JOUR PROVISoire ANNOTÉ

### Introduction

La Quatorzième réunion des Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et à ses Protocoles (Portoroz, 8-11 novembre 2005) a accepté l'offre obligeante du Gouvernement de l'Espagne d'accueillir la Quinzième réunion ordinaire des Parties contractantes à Almeria (Espagne), du 15 au 18 janvier 2008.

Les annotations qui suivent au projet d'ordre du jour proposé ont été rédigées par le Secrétariat afin d'aider la réunion dans ses délibérations. La séance d'ouverture sera précédée, conformément à la pratique habituelle, d'une réunion informelle entre les chefs de délégation, à 9 heures.

### Point 1 : Ouverture de la réunion

La réunion se tiendra au Centre de conférence et d'exposition de Roquetas de Mar, Almeria (Espagne), et sera ouverte le mardi 15 janvier 2008, à 10 heures.

Des allocutions d'ouverture et de bienvenue seront prononcées par:

- a) le Président élu par la Quatorzième réunion des Parties contractantes, S.E. M. Janez Prodnik, Ministre de l'environnement et de l'aménagement du territoire de Slovénie ou son représentant;
- b) le Directeur exécutif du PNUE ou son représentant;
- c) le représentant du Ministère de l'Environnement de l'Espagne;
- d) le représentant du Gouvernement régional d'Andalousie.

### Point 2 : Questions organisationnelles

#### 2.1 Règlement intérieur

Le règlement intérieur adopté pour les réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et à ses Protocoles, tel que modifié (UNEP/IG.4/6, Annexe XI), s'appliquera à la réunion.

#### 2.2 Élection du Bureau

Conformément au règlement intérieur, la réunion élira parmi les représentants des Parties contractantes les membres du Bureau, à savoir un Président, quatre Vice-Présidents et un Rapporteur. Il est rappelé que la réunion "*observe le principe d'une répartition géographique équitable*" (Article 19 de la Convention). Aux termes de l'article III du mandat du Bureau des Parties contractantes, "*sur les six membres, un ou deux membres peuvent être réélus pour un mandat consécutif en vue d'assurer la continuité*".

### **2.3 Adoption de l'ordre du jour**

- a) L'ordre du jour provisoire établi par le Secrétariat en accord avec le Bureau des Parties contractantes et finalisé au cours de la réunion des Points focaux du PAM (Madrid, 16-19 octobre 2007), a été distribué sous la cote UNEP(DEPI)/MED IG.17/1.
- b) Conformément au règlement intérieur dont il est fait mention au paragraphe 2.1, la conférence souhaitera peut-être adopter l'ordre du jour et l'emploi du temps figurant en annexe au présent document, après les avoir modifiés s'il y a lieu.
- c) Un service d'interprétation simultanée arabe-anglais-espagnol-français sera assuré à toutes les séances plénières de la réunion.

### **2.4 Organisation des travaux**

- a) La réunion des Parties contractantes souhaitera peut-être décider qu'elle se réunira de 10h à 13h et de 15h à 18h, sous réserve d'aménagements nécessaires.
- b) La réunion des Parties contractantes souhaitera peut-être créer des groupes spéciaux de discussion ou des sous-comités de rédaction si elle le juge nécessaire, et spécifier leurs mandats.
- c) La réunion des Parties contractantes comportera un Segment ministériel le mercredi 16 et le jeudi 17 janvier. Le thème proposé pour ce segment est : "Le défi du changement climatique en Méditerranée".
- d) La réunion des Parties contractantes sera invitée à adopter le projet de texte de la Déclaration d'Almeria au cours de la session ministérielle du jeudi 17 janvier 2008.

### **2.5 Vérification des pouvoirs**

- a) L'article 18 du règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes prévoit que chaque Partie contractante est représentée par un représentant accrédité qui peut être accompagné des suppléants et conseillers qu'elle estime nécessaires.
- b) L'article 19 du règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes prévoit que les pouvoirs des représentants et les noms des suppléants et des conseillers sont communiqués par les Parties contractantes au Directeur exécutif avant la séance d'ouverture d'une réunion à laquelle ces représentants doivent assister. Il prévoit également que le Bureau examine les pouvoirs et fait rapport à la réunion.

### **Point 3 : Adoption des décisions, du programme de travail et du budget-programme pour 2008–2009**

- a) La réunion des Parties contractantes est saisie des documents suivants : a) document UNEP(DEPI)/MED IG.17/5 "Projets de décision pour la Quinzième réunion des Parties contractantes"; b) document UNEP(DEPI)/MED IG.17/6 "Projet de décision sur le programme de travail et le budget pour 2008 – 2009", tels que revu par la réunion des Points focaux du PAM tenue à Madrid du 16 au

19 octobre 2007; et c) document UNEP(DEPI)/MED IG. 17/9 "Projet de décision sur le projet de Protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières de la Méditerranée, tel que convenu par la 5<sup>ème</sup> réunion du groupe de travail sur la gestion intégrée des zones côtières en Méditerranée qui s'est tenue à Loutraki les 10 et 11 décembre 2007.

b) La réunion des Parties contractantes est saisie du document UNEP(DEPI)/MED IG.17/7 "Projet de décision sur les recommandations de la 12<sup>ème</sup> réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD)".

c) La réunion des Parties contractantes souhaitera peut-être adopter les projets de décision suivants:

Décision IG 17/18 : Projet de Protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières de la Méditerranée

Décision IG 17/1: Procédures et mécanismes de respect des obligations dans le cadre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles

Décision IG 17/2: Nouveau formulaire de rapport sur l'application de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles

Décision IG 17/3: Lignes directrices concernant la détermination des responsabilités et la réparation des dommages résultant de la pollution du milieu marin dans la zone de la mer Méditerranée

Décision IG 17/4: Document sur la gouvernance

Décision IG 17/5: Application de l'approche écosystémique à la gestion des activités humaines pouvant affecter le milieu marin et côtier de la Méditerranée

Décision IG 17/6: Document opérationnel de MED POL-Phase IV (2006-2013)

Décision IG 17/7: Mise en oeuvre des PAN et élaboration de mesures et calendriers juridiquement contraignants requis au titre de l'article 15 du Protocole "tellurique"

Décision IG 17/8: Lignes directrices concernant les activités de plaisance et la protection du milieu marin en Méditerranée

Décision IG 17/9: Principes de prise de décision pour autoriser l'accès à un lieu de refuge pour un navire ayant besoin d'assistance

Décision IG 17/10: "Plan d'action pour la conservation des tortues marines de Méditerranée", Calendrier révisé du "Plan d'action pour la conservation des espèces d'oiseaux inscrites en annexe II du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée", et calendrier de mise en oeuvre révisé du "Plan d'action relatif aux introductions d'espèces et aux espèces envahissantes en mer Méditerranée"

Décision IG 17/11: Procédure pour la révision des aires inscrites sur la Liste des aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne (ASPIM)

- Décision IG 17/12: Inscription sur la liste des ASPIM des aires protégées marines de Miramare (Italie), de Plemmirio (Italie), de Tavolara - Punta Coda Cavallo (Italie) et de l'aire marine protégée et de la réserve naturelle de Torre Guaceto (Italie)
- Décision IG 17/13: Critères communs pour l'amendement des annexes II et III du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée
- Décision IG 17/14: "Plan d'action pour la protection du corraligène et des autres bio-concrétions calcaires en Méditerranée "
- Décision IG 17/15: Programme de travail et budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009
- Décision IG 17/16: Projet de décision sur les recommandations de la 12<sup>ème</sup> réunion de la CMDD.

**Résultats escomptés:** La réunion des Parties contractantes est appelée à adopter les projets de décision proposés.

#### **Point 4 : Adoption du plan de mise en œuvre de la SMDD**

- a) La réunion des Parties contractantes est saisie du document UNEP(DEPI)/MED IG.17/8 qui contient un projet de décision IG 17/17 sur l'adoption du plan de mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne de développement durable approuvé par la 12<sup>ème</sup> réunion de la CMDD à Istanbul (Turquie) les 30 et 31 mai 2007.
- b) La réunion des Parties contractantes souhaitera peut-être adopter le plan de mise en œuvre de la SMDD tel qu'il figure à l'annexe du projet de décision IG 17/17.

**Résultats escomptés:** La réunion des Parties contractantes est appelée à adopter le projet de décision IG 17/17 sur le plan de mise en œuvre de la SMDD.

<b>Documents de travail</b>	
UNEP(DEPI)/MED IG.17/5	Projets de décision pour la Quinzième réunion des Parties contractantes
UNEP(DEPI)/MED IG.17/6	Programme de travail et budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009
UNEP(DEPI)/MED IG.17/7	Projet de décision sur les recommandations de la 12e réunion de la CMDD
UNEP(DEPI)/MED IG.17/8	Projet de décision sur le plan de mise en œuvre de la SMDD

<b>Documents d'information/de référence</b>	
UNEP(DEPI)/MED IG.17/Inf.4	Rapport de la réunion des Points focaux du PAM, Madrid (Espagne) 2007
UNEP(DEPI)/MED IG.17/Inf.8	Quatre formulaires annotés pour les rapports de présentation des aires proposées pour inscription sur la liste des ASPIM: APM "Miramare", APM "Plemmirio", APM "Torre Guaceto" et APM "Tavolara-Punta Coda Cavallo"
UNEP(DEPI)/MED IG.17/Inf.7	Répertoire des partenaires du PAM
UNEP(DEPI)/MED IG.17/Inf.3	Composition des Bureaux des réunions et conférences des Parties contractantes (1975-2007)
UNEP(DEPI)/MED IG.17/Inf.11	Texte explicatif du projet de lignes directrices sur la responsabilité et la réparation des dommages résultant de la pollution du milieu marin dans la zone de la mer Méditerranée
UNEP(DEPI)/MED IG.17/Inf.5	Rapport à la 11 <sup>ème</sup> réunion de la CMDD (Nicosie, Chypre, 24-26 mai 2006)
UNEP(DEPI)/MED IG.17/Inf.6	Rapport de la 12 <sup>ème</sup> réunion de la CMDD (Istanbul, Turquie, 30-31 mai 2007)

### **Ouverture de la session ministérielle**

- Allocution de bienvenue et observations liminaires de S.E. Mme Cristina Narbona Ruiz, Ministre de l'environnement de l'Espagne;
- Allocution de bienvenue de M. Achim Steiner, Directeur exécutif du PNUE, ou de son représentant;
- Paroles d'accueil des autorités municipales et régionales d'Andalousie.

### **Point 5 : Thèmes des débats ministériels**

#### ***Point 5.1 Le défi du changement climatique en Méditerranée***

- a) La réunion des Parties contractantes est saisie du document UNEP(DEPI)/MED IG.17/3 "Rapport du Coordonnateur pour la Quinzième réunion des Parties contractantes" contenant un compte rendu des principales réalisations de l'exercice biennal ainsi qu'un document de référence pour le débat sur "Le défi du changement climatique en Méditerranée".
- b) Le Coordonnateur du PAM fera une courte présentation du document UNEP(DEPI) MED IG 17/3, suivie d'un exposé liminaire succinct du Directeur du Plan Bleu concernant le document de référence sur le changement climatique.

- c) M. le Professeur Wong Poh Poh, principal auteur et coordonnateur du chapitre 6 du rapport du Groupe de travail 2 du GIEC "Impacts, adaptation et vulnérabilité", fera un exposé liminaire sur "Le défi du changement climatique en Méditerranée".
- d) Le débat s'engagera à la suite de cet exposé. Les Ministres et Chefs de délégation souhaiteront peut-être centrer leurs interventions sur les comptes rendus contenus dans le document UNEP(DEPI) MED IG. 17/3. Les questions soulevées dans le rapport sur "Le défi du changement climatique en Méditerranée" n'y figurent qu'à titre indicatif et ont pour but de faciliter le débat sur ce thème.
- e) Les Ministres et Chefs de délégation sont invités à participer au débat et à faire part de leurs vues sur les effets du changement climatique en Méditerranée, en particulier sur les mesures qui pourraient être prises dans la région au titre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles ainsi que dans le cadre de la CMDD et de la mise en œuvre de la SMDD.
- f) Compte tenu du nombre de Parties contractantes et du temps limité qui sera disponible, il est recommandé que la durée de chaque intervention soit de dix minutes.

<b>Document de travail</b>	
UNEP(DEPI)/MED IG.17/3	Rapport du Coordonnateur pour la Quinzième réunion des Parties contractantes
<b>Documents d'information/de référence</b>	
UNEP(DEPI)/MED IG.17/Inf.4	Rapport de la réunion des Points focaux du PAM, 16-19 octobre 2007 (Madrid, Espagne)
UNEP(DEPI)/MED WG.320/3	Rapport du Secrétariat sur l'état d'avancement des activités menées au cours de l'exercice biennal 2006-2007
UNEP(DEPI)/MED IG.17/Inf.9	Analyse et synthèse des rapports soumis par les Parties contractantes, aux termes de l'article 26 de la Convention de Barcelone, sur les mesures prises en application de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles au cours de l'exercice biennal 2004-2005
UNEP(DEPI)/MED IG.17/Inf.6	Rapport de la 12 <sup>ème</sup> réunion de la CMDD (Istanbul, Turquie, 30-31 mai 2007)

#### **Point 5.2 Déclaration d'Almeria**

- a) La réunion des Parties contractantes est saisie du document UNEP(DEPI)MED IG.17/4 "Projet de Déclaration d'Almeria", qui sera présenté par le représentant de l'Espagne.
- b) La réunion des Parties contractantes est invitée à examiner et à adopter la Déclaration d'Almeria qui énonce la future orientation stratégique du PAM ainsi que les actions nécessaires pour relever le défi du changement climatique dans la région méditerranéenne.



**Résultats escomptés:** Il est prévu que la Déclaration d'Almeria sera adoptée par la réunion des Parties contractantes.

<b>Documents de travail</b>	
UNEP(DEPI)/MED IG.17/4	Projet de Déclaration d'Almeria
<b>Document de travail/de référence</b>	
UNEP(DEPI)/MED IG.17/Inf.4	Rapport de la réunion des Points focaux du PAM, 16-19 octobre 2007 (Madrid, Espagne)

**Point 6 : Date et lieu de la Seizième réunion ordinaire des Parties contractantes en 2009**

La réunion sera invitée à envisager les dates et le lieu de la Seizième réunion des Parties contractantes à convoquer en 2009.

**Résultats escomptés:** Prise de décision sur les dates et le lieu de la Seizième réunion des Parties contractantes.

**Point 7: Questions diverses**

- a) La réunion des Parties contractantes souhaitera peut-être aborder d'autres questions soulevées au cours de ses délibérations.
- b) Ainsi qu'en est convenue la réunion des Points focaux du PAM à Madrid (16-19 octobre 2007), une communication de l'Italie sur la nouvelle entité chargée d'assumer le rôle du CAR consacré à la communication et à l'information qui est hébergé par ce pays devrait être examinée au titre de ce point de l'ordre du jour.

**Point 8 : Adoption du rapport**

À sa séance finale, la réunion des Parties contractantes sera invitée à examiner et à adopter le rapport de ses travaux, tel qu'établi par le Rapporteur.

**Point 9 de l'ordre du jour: Clôture de la réunion**

Il est prévu que la clôture de la réunion sera prononcée par le Président le vendredi 18 janvier 2008 à 18 heures.



## ANNEXE

## EMPLOI DU TEMPS PROPOSÉ

PROGRAMME PROVISoire		
Date	Points de l'OdJ	Documents de travail
<b>Mardi 15 janvier 2008</b>		
9h – 10h	Accueil et inscription des participants	
10h – 11h	<p><b>Point 1</b> Ouverture de la réunion</p> <p><b>Point 2</b> Organisation des travaux</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Règlement intérieur</li> <li>2. Élection du Bureau</li> <li>3. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux</li> <li>4. Vérification des pouvoirs</li> </ol>	<p>UNEP(DEP)/MED IG.17/1 UNEP(DEP) MED IG.17/2</p>
	<b>Pause café</b>	
11h30 -13h	<p><b>Point 3</b></p> <p>Adoption des décisions, du programme de travail et du budget-programme pour 2008 – 2009</p>	<p>UNEP(DEPI)/MED IG.17/5 UNEP(DEPI)/MED IG.17/6</p>
	<b>Pause déjeuner</b>	
14h30 – 16h	<p><b>Point 3 (suite)</b></p> <p>Adoption des décisions, du programme de travail et du budget-programme pour 2008 – 2009 ainsi que des recommandations de la 12<sup>ème</sup> réunion de la CMDD</p>	<p>UNEP(DEPI)/MED IG.17/5 UNEP(DEPI)/MED IG.17/6 UNEP(DEPI)/MED IG.17/7</p>
	<b>Pause café</b>	
16h30 – 18h	<p><b>Point 4</b></p> <p>Adoption du Plan de mise en œuvre de la SMDD</p>	<p>UNEP(DEPI)/MED IG.17/8</p>

<b>PROGRAMME PROVISOIRE</b>		
<b>Date</b>	<b>Points de l'OdJ</b>	<b>Documents de travail</b>
<b>Mercredi 16 janvier 2008</b>		
10h –10h30	Ouverture de la session ministérielle	
10h30 – 11h	<p><b>Point 5.1</b></p> <p>Le défi du changement climatique en Méditerranée</p> <p>a) Présentation du "Rapport du Coordonnateur pour la Quinzième réunion des Parties contractantes"</p> <p>b) Exposé liminaire sur "Le défi du changement climatique en Méditerranée"</p>	UNEP(DEPI)/MED IG.17/3
11h – 11h30	<b>Pause café</b>	
11h30 – 13h	<b>Point 5.1 (suite)</b>	UNEP(DEPI)/MED IG.17/3
	<b>Pause déjeuner</b>	
15h – 16h	<b>Point 5.1 (suite)</b>	UNEP(DEPI)/MED IG.17/3
	<b>Pause café</b>	
16h30 – 18h	<b>Point 5.1 (suite)</b>	UNEP(DEPI)/MED IG.17/3

<b>PROGRAMME PROVISoire</b>		
<b>Date</b>	<b>Points de l'OdJ</b>	<b>Documents de travail</b>
<b>Jeudi 17 janvier 2008</b>		
9h – 11h	<b>Point 5.1 (suite)</b>	UNEP(DEPI)/MED IG.17/3
	<b>Pause café</b>	
11h30 – 13h	<b>Point 5.1 (suite)</b>	UNEP(DEPI)/MED IG.17/3
	<b>Pause déjeuner</b>	
14h30 – 16h	<b>Point 5.2</b> Déclaration d'Almeria	UNEP(DEPI)/MED IG.17/4
	<b>Pause café</b>	
16h30 – 18h	<b>Point 5.2 – (suite)</b>  <b>Points 6 et 7 de l'OdJ</b> 6. Dates et lieu de la Seizième réunion ordinaire des Parties contractantes en 2009  7. Questions diverses	
<b>Vendredi 18 janvier 2008</b>		
9h – 15h	Pas de séance (Préparation du projet de rapport de la réunion par le Rapporteur)	
	<b>Pause café</b>	
15h – 18h	<b>Points 8 et 9 de l'OdJ</b> 8. Adoption du rapport  9. Clôture de la réunion	